COMMUNE DE SAINT-CORNEILLE

Conseil municipal du mardi 23 juin 2026 à 19h30

Convocations et affichage en date du 17 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juin, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Corneille s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel PRÉ, Maire.

Etaient présents : Christelle LEVASSEUR, Fabien POIRRIER, Martine EVRARD, Gérard BRETEAU, Nadine LE MONZE, Annick RICHARD, Thierry MONCHATRE, Katy GUERIF, Romy CHARLOT PEYRAMAYOU, Jessica COLAS, Alexis FURET, Joffrey LORIOT, Jean-Charles MESANGE

Etaient excusés: Henri LERMENIER, Malika PLANCHE, Karine BLIN, Johan JOB, Sylvain BARANTIN

Pouvoirs : Karine BLIN à Michel PRE et Sylvain BARANTIN à Gérard BRETEAU

Assistait à la réunion : Delphine GUILLIER, secrétaire

* * * * *

SECRETAIRE DE SEANCE : JEAN-CHARLES MESANGE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Prend acte des décisions municipales suivantes :

Permis de construire

Néant

Déclaration Préalable

N° demande	Date autorisation	Nature construction	Lieu	Demandeur
2752500008	26/05/2026	Extension-surélévation-pose velux	191 route de la Ratée	Mme LORIOT Virginie
2752600010	15/05/2026	clôture	25b rue des Sablons	M BOIVIN Benjamin
2752600011	07/05/2026	Panneaux photovoltaïques	23 route de l'Espérance	M BRARD Baptiste
2752600012	11/05/2026 refus	Changement huisseries, réfection toiture face nord et rénovation muret	11 rue du Coudray	SCI LE COUDRAY/ Mme MALLET
2752600013	04/06/2026	Abri de jardin	16 chemin de la Pintière	M AIGUILLE Guillaume

2752600014	11/05/2026	Remplacement haie par clôture	18 rue du Clos de la Vigne	M COUEDEL Didier

DELIBERATIONS

➢ Validation du D.I.C.R.I.M (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Vu les articles L 125-2 et L 125-5 et R 125-9 à R 125-27 du Code de l'Environnement qui précisent le droit à l'information de chaque citoyen sur les risques majeurs, les mesures de sauvegarde pour s'en protéger, définissent le contenu et la forme de cette information ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles R 125-12 à R 124-14, relatifs aux obligations réglementaires en matière d'affichage des consignes de sécurité figurant dans le DICRIM ;

Considérant que les consignes de sécurité figurant dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) doivent être portées à la connaissance du public par voie d'affiche ;

M le Maire présente aux membres du Conseil municipal le DICRIM qui a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui concernent la commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en oeuvre ainsi que les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Après en avoir pris connaissance et entendu les explications de M le Maire,

Après en avoir délibéré,

Vote du conseil municipal :

Votants :	16	Pour :	16	Contre :	0	Abstention :	0

Le conseil municipal :

-**VALIDE** le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

-**AUTORISE** M le Maire, ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer toute formalité relative à cette décision

➢ Restauration scolaire: tarifs et règlement pour l'année scolaire 2026-2027

M le Maire rappelle aux membres présents que lors de la réunion du 16 décembre 2025, il avait été décidé de prolonger d'un an le contrat avec le prestataire CONVIVIO.

1 - Règlement du service de restauration scolaire – année scolaire 2026-2027

M le Maire présente aux membres présents règlement du service de restauration scolaire pour l'année scolaire 2026-2027 (cf en annexe)

Après en avoir pris connaissance,

Après en avoir délibéré,

Votants :	16	Pour :	16	Contre :	0	Abstention :	0

Le conseil municipal :

- **VALIDE** l'application dudit règlement pour l'année scolaire 2026-2027.

2 - tarifs du service de restauration scolaire – année scolaire 2026-2027

M le Maire rappelle aux membres présents que depuis novembre 2023, le repas à 4 composantes a été mis en place afin d'éviter le gaspillage.

M le Maire informe les membres du Conseil qu'une révision sera effectuée par CONVIVIO de **+1,77%,** à partir du 01/09/2026 comme indiqué ci-dessous :

	Tarifs HT		Tarifs TTC			Indices et bases de calcul		
	Tarif actuel	Tarif révisé	Tarif actuel	Tarif révisé	Taux de révision	N° Indice	Valeur N-1	Valeur N
Repas adulte 4 composantes	5,4833 €	5,5804 €	5,7849 €	5,8873 €	1,77%	001765066	107,39	109,29
Repas adulte 5 composantes	5,7950 €	5,8976 €	6,1137 €	6,2220 €	1,77%	001765066	107,39	109,29
Repas élémentaire 4 composantes	4,7073 €	4,7906 €	4,9662 €	5,0541 €	1,77%	001765066	107,39	109,29
Repas élémentaire 5 composantes	4,9671 €	5,0550 €	5,2403 €	5,3330 €	1,77%	001765066	107,39	109,29
Repas maternelle 4 composantes	4,6464 €	4,7286 €	4,9020 €	4,9887 €	1,77%	001765066	107,39	109,29
Repas maternelle 5 composantes	4,9063 €	4,9931 €	5,1761 €	5,2677 €	1,77%	001765066	107,39	109,29

Tarifs appliqués aux utilisateurs du restaurant scolaire (4 composantes):

Catégorie	**Tarifs au 1er septembre 2024 (hausse de 1,98%)**	**Tarifs au 1er septembre 2025 (hausse de 1,91%)**	**Tarifs au 1er septembre 2026 (hausse de 1,77%)**	**Proposition 2026/2027**
Repas maternelle	4,98 €	5,08 €	5,17 €	5.17 €
Repas élémentaire	5,04 €	5,14 €	5,23 €	5.23 €
Repas adulte	6,44 €	8,15 €	8,29 €	8.29 €

Après en avoir délibéré,

Vote du conseil municipal :

Votants :	16	Pour :	16	Contre :	0	Abstention :	0

Le conseil municipal :

- **CONSERVE** les repas à **4** composantes
- **VALIDE** les tarifs indiqués ci-dessus selon l'actualisation au 01/09/2026
- **AUTORISE** Le Maire ou un adjoint à signer toute formalité relative à cette décision.

➢ Sécurité routière : désignation d'un référent communal

M le Maire fait part aux membres du Conseil du courrier de Mr le Préfet en date du 2 juin 2026 relatif au bilan de la sécurité routière 2025.

La sécurité routière constitue un enjeu essentiel partagé par les services de l'Etat et les collectivités locales.

En Sarthe, la hausse du nombre de personnes tuées sur les routes en 2025 et l'augmentation continue des accidents corporels et des blessés légers doivent conduire à la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Afin de mobiliser un maximum d'acteurs pour lutter contre la violence routière et réduire au maximum le nombre de victime de la route, M le Préfet demande à chaque collectivité de nommer un élu référent sécurité routière dont le rôle consiste à :

- Être le correspondant privilégié des services de l'état et des autres acteurs locaux sur ce sujet
- Diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité

Le conseil municipal propose de désigner **Monsieur Thierry MONCHATRE** comme référent sécurité routière pour la commune de Saint Corneille.

Vote du conseil municipal :

Votants :	16	Pour :	16	Contre :	0	Abstention :	0

➢ Restaurant scolaire : remplacement du lave-vaisselle

M. le Maire informe les membres présents que le lave-vaisselle du restaurant scolaire connaît des dysfonctionnements de plus en plus fréquents. Compte tenu de l'ancienneté de cet équipement, mis en service il y a plus de quinze ans, les réparations deviennent récurrentes et son remplacement apparaît désormais nécessaire afin de garantir le bon fonctionnement du service de restauration scolaire.

Programme n°68: restaurant scolaire, compte 2188				
Rapporteur : Michel PRÉ, Maire		*disponible=>*		4 200 .00 €
Type de travaux	Entreprise	montant HT	montant TTC	Montant TTC voté au CM
Fourniture lave-vaisselle	GROUPE BENARD SAS	3 474.00 €	4 168.80 €	**4 168.80 €**
	total	**3 474.00 €**	**4 168.80 €**	**4 168.80 €**

Après en avoir délibéré,

Vote du conseil municipal :

Votants :	16	Pour :	16	Contre :	0	Abstention :	0

Le conseil municipal :

-**VALIDE** le devis ci-dessus

-**AUTORISE** M le Maire, ou en son absence, l'adjoint délégué à signer toute formalité relative à cette décision.

➢ Finances budget général: Décision modificative n°1

M Le Maire présente aux membres du conseil la DM n° 1 relative à l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle pour le restaurant scolaire, la participation financière à la climatisation du multi-services et l'installation d'une climatisation au cabinet de kiné.

Budget Général 2026	Progr.	Article	**Comptes Dépenses**		**Comptes Recettes**	
Décision Modificative n° 1 du 23 06 2026			Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
2. INVESTISSEMENT						
autres immobilisations corporelles	68	2188		4 200,00 €		
autres installations matériel et outillage technique	105	2158	- 4 200,00 €			
matériel informatique	92	2183	- 2 700,00 €			
immeuble de rapport	116	2132		2 700,00 €		
aménagement des constructions	119	2135	- 6 500,00 €			

aménagement des constructions	114	2135		6 500,00 €		
	Totaux		- 13 400,00 €	13 400,00 €	- €	- €
			0,00 €		0,00 €	

Le conseil municipal :

Votants :	16	Pour :	16	Contre :	0	Abstention :	0	

- **AUTORISE** M le Maire, ou en son absence, l'adjoint délégué à signer toute formalité relative à cette décision.
- **INSCRIT** cette décision modificative au budget général de la commune

➢ Rue des Sablons : présentation du projet de sécurisation de la voie douce

M. le Maire rappelle aux membres présents que, lors de la séance du Conseil municipal du 23 octobre dernier, le projet de création d'une liaison douce rue des Sablons, entre le n° 32 et le carrefour de la CUMA, a été approuvé afin d'améliorer la sécurité des piétons sur cet axe particulièrement fréquenté.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif, engagés à la mi-mai et dont l'achèvement est prévu fin juillet, il convient désormais de confirmer la réalisation de cette liaison douce et de valider le plan de sécurisation correspondant (cf. plan annexé).

Pour mémoire, le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 140 000 € HT. Afin de contribuer à son financement, deux demandes de subvention ont été déposées : une demande au titre de la DETR 2026 à hauteur de 50 % du montant des travaux et une demande au titre des amendes de police à hauteur de 30 %.

Après en avoir délibéré,

Vote du conseil municipal :

Votants :	16	Pour :	16	Contre :	0	Abstention :	0

Le conseil municipal :

- **VALIDE** le projet et le plan ci-joint.
- **AUTORISE** Le Maire ou un adjoint à signer toute formalité relative à cette décision.

➢ Rue des Sablons : Travaux et sécurisation de la voie douce : validation de l'AMO et lancement de l'appel d'offres

M. le Maire informe les membres du conseil que, dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation de la future liaison douce de la rue des Sablons, il est nécessaire de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin d'assurer le suivi et la préparation de l'opération.

À cet effet, M. le Maire propose de retenir le cabinet SAFEGE, bureau d'études connaissant bien la commune grâce à ses nombreuses interventions et actuellement en charge du suivi des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif.

Le devis présenté par l'entreprise SAFEGE s'élève à 8 000 € HT.

Par ailleurs, M. le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour engager la procédure de consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux de la liaison douce. Cette consultation sera préparée et lancée par l'AMO qui sera retenue par le conseil.

Après en avoir délibéré,

Vote du conseil municipal :

Votants :	16	Pour :	16	Contre :	0	Abstention :	0

Le conseil municipal :

- **VALIDE la société SAFEGE en** tant qu'Assistance à Maitrise d'ouvrage
- **VALIDE** le devis présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à lancer la procédure de consultations des entreprises par le biais de **SAFEGE**.
- **AUTORISE** Le Maire ou un adjoint à signer toute formalité relative à cette décision.

➢ Epicerie multi-services : participation financière pour l'installation d'une climatisation

M. le Maire informe les membres du Conseil que M. et Mme Briffault, gérants de l'épicerie multi-services et locataires de la commune depuis juillet 2024, ont attiré son attention sur les difficultés rencontrées lors des épisodes de fortes chaleurs, qui rendent les conditions de travail difficiles et peuvent nuire à la bonne conservation des produits ainsi qu'au confort de la clientèle.

Dans cette perspective, ils ont sollicité un devis pour l'installation d'un système de climatisation afin d'assurer de meilleures conditions d'exploitation du commerce. Le montant de ce devis s'élève à 5 280€ TTC.

Au regard de l'intérêt de cet équipement pour le maintien et le bon fonctionnement de ce commerce de proximité, M. le Maire propose que la commune participe au financement de cette installation à hauteur de 50 % du coût total.

Après en avoir délibéré,

Vote du conseil municipal :

Votants :	16	Pour :	16	Contre :	0	Abstention :	0

Le conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition de M le Maire et accepte la participation financière de la commune à hauteur de 50 %.
- **AUTORISE** Le Maire ou un adjoint à signer toute formalité relative à cette décision.

➢ Ressources Humaines: création d'emplois occasionnels pour accroissement de travail

M le Maire explique au conseil que :
VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,
CONSIDERANT qu'en raison de l'accroissement de la charge de travail pendant les heures de restauration scolaire ainsi que pour la surveillance sur le temps méridien, il y a lieu de créer des emplois occasionnels à temps non complet rémunérés en fonction des heures de service effectuées.

Après en avoir délibéré,

Vote du conseil municipal :

Votants :	16	Pour :	16	Contre :	0	Abstention :	0

Le conseil municipal :

- **Décide** de créer des emplois occasionnels d'adjoints techniques et/ou animateurs pour l'année scolaire 2026-2027
- **Décide** que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique et/ou grille d'animateur.
- **Habilite** M le Maire à recruter les agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

➢ Installation d'une climatisation au cabinet de kinésithérapie – Présentation d'un devis

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis relatif à l'installation d'un système de climatisation dans le cabinet de kinésithérapie situé au 8, allée des Hortensias.

Il précise qu'une participation financière de 2 000 € sera demandée à la praticienne occupant le cabinet. À cet effet, un titre de recettes sera émis à son encontre.

Programme n°114: cabinet kiné, compte 2135				
Rapporteur : Michel PRÉ, Maire			*disponible*=>	6500.00 €
Type de travaux	Entreprise	montant HT	montant TTC	Montant TTC voté au CM
Installation climatisation	ENTREPRISE CYRIL RENOU	5 366.59 €	6 439.91 €	**6 439.91 €**
	total	**5 366.59 €**	**6 439.91 €**	**6 439.91 €**

Après en avoir délibéré,

Vote du conseil municipal :

Votants :	16	Pour :	16	Contre :	0	Abstention :	0

Le conseil municipal :

- **VALIDE** le devis de l'Entreprise Cyril Renou, d'un montant de 6 439,91 € TTC pour l'installation d'une climatisation au cabinet de kinésithérapie ;
- **PRECISE** qu'une participation financière de 2 000 € sera demandée à l'occupante du cabinet et qu'un titre de recettes sera émis à cet effet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette décision

Informations diverses :

- Recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2027- coordonnateur communal : Delphine GUILLIER, besoin de 3 agents recenseurs (M Serge RICHARD s'est porté volontaire)
- Présentation de chaque commission par son/sa Président(e)
- Point sur urbanisme : modification du PLUI
- Réhabilitation assainissement : point sur travaux
- Présentation de « l'accompagnement gratuit en ingénierie pour vos projets d'aménagement urbain en Sarthe »

L’ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé les membres présents

Michel PRÉ Maire	Christelle LEVASSEUR 1ère Adjointe	Fabien POIRRIER 2ème Adjoint	Malika PLANCHE 3ème Adjointe excusée	Sylvain BARANTIN pouvoir
Karine BLIN pouvoir	Gérard BRETEAU	Romy CHARLOT PEYRAMAYOU	Jessica COLAS	Martine EVRARD
Alexis FURET	Katy GUERIF	Johan JOB excusé	Nadine LE MONZE	Henri LERMENIER excusé
Joffrey LORIOT	Jean-Charles MESANGE	Thierry MONCHATRE	Annick RICHARD	